

**Communiqué de presse**

Weinfelden, 3 novembre 2021

## **Swissmechanic: un OUI à la loi Covid-19 crée la sécurité de planification**

**Les modifications de la loi Covid-19 comblent des lacunes dans les aides financières aux entreprises, créent la sécurité de planification et assurent ainsi des emplois. Le certificat Covid facilite les voyages à l'étranger et permet des manifestations culturelles. Cela vaut mieux que de nouvelles interdictions et fermetures. C'est pourquoi Swissmechanic plaide pour un OUI lors de la votation référendaire du 28 novembre.**

De l'avis de Swissmechanic, cette votation n'est pas appropriée pour permettre d'exprimer sa propre insatisfaction vis-à-vis de la politique sur la pandémie. Un oui à la loi Covid-19 doit bien plutôt servir à empêcher que les récentes modifications de la loi cessent d'être applicables le 19 mars 2022. Les aides financières qui ont fait leurs preuves doivent être poursuivies afin de garantir la sécurité de planification dans les branches et entreprises concernées.

### **Les programmes d'aide créent la sécurité**

Les modifications de la loi sont nécessaires du fait que la pandémie a exigé davantage de soutien. Grâce à l'extension des programmes d'aide financière de la Confédération et des cantons, les entreprises, travailleurs indépendants, travailleurs culturels, clubs sportifs et crèches pourront mieux surmonter la crise. En revanche, un non créerait pour les entreprises concernées et leurs employés une grande insécurité et menacerait la sécurité de planification.

Swissmechanic souligne également qu'il faudrait au moyen terme remplacer les mesures extraordinaires de soutien des temps de confinement par les instruments ordinaires de politique économique. Une prolongation (trop longue) de la compensation de pertes de chiffre d'affaires aurait pour effet de maintenir la structure et d'empêcher une adaptation rapide des entreprises à la nouvelle normalité.

### **Le certificat au lieu de nouvelles fermetures**

Si la loi était rejetée, il ne pourrait plus être délivré de certificats Covid dès le 19 mars 2022, même pas pour les voyages à l'étranger. Or les voyages à l'étranger – et donc aussi les voyages d'affaires – seraient plus difficiles. Le certificat facilite non seulement les voyages à l'étranger mais rend également possibles les manifestations et activités qui ne pourraient guère avoir lieu sans le certificat.

De l'avis de Swissmechanic, l'obligation de certificat est très nettement préférable à des mesures plus drastiques telles que la fermeture de structures ou l'interdiction de certaines activités. Il est indispensable d'éviter une situation comme au printemps de 2020 ou durant la première moitié de 2021.

### **Pour de plus amples renseignements :**

- Samuel Vuadens, président GIM-CH, [s.vuadens@factory5.tech](mailto:s.vuadens@factory5.tech), +41 79 293 38 38
- Dr. Jürg Marti, directeur de Swissmechanic, [j.marti@swissmechanic.ch](mailto:j.marti@swissmechanic.ch), +41 79 127 05 27

**SWISSMECHANIC** est l'association leader d'employeurs des PME de la branche MEM. Les 1400 entreprises affiliées occupent plus de 70'000 collaborateurs, dont 6000 apprentis, et génèrent un volume de chiffre d'affaires annuel d'environ 15 milliards de francs suisses. L'association est divisée en 15 sections régionales et une organisation de branche.